



## ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement du 12 juin 2019  
à 18 h 45, à la salle St-Pierre de l'école secondaire d'Oka

### Étaient présents :

Mme Anik Archambault, enseignante  
M. Patrick Courtemanche, directeur  
Mme Josée Doyon, technicienne en éducation spécialisée  
Mme Isabelle Gélinas, représentante au comité de parents  
Mme Mélanie Goulet, parent substitut au comité de parents  
Mme Sandra Landry, enseignante  
Mme Pénélope Longval, parent  
M. Guy Parent, président  
Mme Christine Suire, enseignante

### Étaient absents :

Mme Maria Morse, parent  
M. Mathieu Richard, psychoéducateur

### 1. Ouverture de la réunion et prise des présences

M. Patrick Courtemanche constate le quorum et ouvre l'assemblée à 18 h 46.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Josée Doyon, secondée par Mme Anik Archambault, d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉ  
Ce 18-19 / 941

### 3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 avril 2019

Il est proposé par Mme Mélanie Goulet, secondée par Mme Sandra Landry, d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 mai 2019, tel que rédigé.

Une motion de félicitations est adressée à la secrétaire pour la qualité des procès-verbaux.

ADOPTÉ  
Ce 18-19 / 942

### 3.1. Suivis

Aucun suivi.

### 4. Parole au public

Aucun public.

### 5. Évaluation du Plan de lutte 2018-2019 et démarche reliée à la production du Plan de lutte 2019-2020 (document remis séance tenante)

M. Patrick Courtemanche présente l'évaluation du plan de lutte de l'année en cours et la démarche de la production du plan de lutte pour l'année à venir. Mme Mélanie Samson, directrice adjointe du PEI et des groupes TSA est également responsable du dossier. L'adoption du plan de lutte se fait en début d'année et est soumis à une évaluation à la fin de l'année. Il est ressorti que, malgré la formation en début d'année et le rappel en cours d'année, la démarche concernant le premier intervenant n'est pas appliquée par tous les membres du personnel. Le rapport du premier répondant n'est pas suffisamment utilisé. Or, il est important d'adopter cette pratique, car le bouche à oreille n'est pas répertorié. Sinon, les gestes d'intimidation et de violence ont été, pour leur part, répertoriés. Le départ de l'agent Alexandre Barrette, policier-éducateur de l'ESO, va diminuer la force de ce processus. Il est à noter qu'une demande pour le remplacer a été faite auprès de la Sûreté du Québec. La lutte contre l'intimidation est importante et a souvent pour point de départ les réseaux sociaux. La loi 56 prévoit que l'école traite tous les cas d'intimidation ou de violence, même si cela arrive à l'extérieur de l'établissement. Les jeunes n'ont pas peur de dénoncer pour aider les élèves intimidés. Il est important de développer le réflexe de consigner les traces de ces événements, d'offrir aux victimes un filet de protection et aux intimidateur un encadrement.

### 6. Projet éducatif : les moyens

M. Patrick Courtemanche précise que le document déposé est évolutif et non définitif. Les enseignants et autres membres du personnel ont établis une liste de moyens qui serviront à atteindre les objectifs fixés. Les membres du bureau de direction ont aussi ajouté des moyens et en ont avisé le représentant syndical des enseignants. Toute l'année, le développement du projet éducatif a été un processus collaboratif entre tous les paliers d'intervenants. Les interventions précoces, la démarche d'intervention au niveau des difficultés tant scolaires que personnelles, la présence de mentors et la tenue d'un comité de leadership pédagogique sont autant de moyens qui seront maintenus ou mis en place.

### 7. Encadrement des frais exigés aux parents

M. Patrick Courtemanche présente les principes directeurs de l'encadrement des frais exigés aux parents et les frais inclus dans l'état de compte, venant de la *politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (FGJ-08)*. La portion supplémentaire demandée aux parents des élèves du PEI inclut l'accréditation SEBIQ et la coordination pédagogique, qui doivent correspondre au coût réel.

## **8. Frais exigés aux parents**

Mme Julie Ducharme présente les frais généraux qui seront facturés aux parents pour l'année 2019-2020. La contribution à la vie étudiante, au montant de 10 \$, se fera sur une base volontaire. Mme Ducharme poursuit avec les frais généraux au PEI. Ensuite, pour les cahiers d'apprentissage, tant au régulier, au PEI qu'en adaptation scolaire, l'utilisation doit en être limitée (à l'exception du champ univers social) et au moins quatre-vingts pourcent (80 %) du cahier doit être lu et écrit. La reprographie sera davantage utilisée. Il est à noter que les frais de reprographie excluent les copies d'évaluation des élèves. Il n'y aura pas de frais chargés aux parents pour les cours des profils sports et arts qui font partie du programme ou qui sont offerts en options. Seuls les cours d'option personnalisée (COP) dans ces deux profils, qui sont en surplus du programme, occasionneront des frais.

Il est proposé par Mme Sandra Landry, secondée par Mme Christine Suire, d'approuver les frais exigés aux parents, tels que présentés.

APPROUVÉ  
Ce 18-19 / 943

## **9. Listes matériel scolaire**

M. Patrick Courtemanche présente les listes de matériel scolaire prévues pour l'année 2019-2020.

Il est proposé par Mme Isabelle Gélinas, secondée par Mme Mélanie Goulet, d'approuver les listes de matériel scolaire, telles que présentées.

APPROUVÉ  
Ce 18-19 / 944

## **10. Liste préliminaire des activités, sorties et voyages 2019-2020**

M. Patrick Courtemanche présente une liste préliminaire des activités et sorties éducatives qui auront lieu dans l'année 2019-2020.

Un voyage en Europe, organisé par M. Cédric Jean, en activité parascolaire, au coût de 3 600 \$, sera offert à vingt (20) élèves de la 2<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire.

Un voyage au Guatemala, au coût de 2 400 \$ pour neuf (9) jours, sera offert à trente (30) élèves de 5<sup>e</sup> secondaire (régulier, PEI et adaptation scolaire).

Des sorties pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire inscrits en cirque sont organisées par Mme Sarah Boudreault-Talbot.

Le Salon de la vie étudiante, supervisé par M. François Gervais, se tiendra au mois de septembre. La durée de la visite est d'environ vingt (20) minutes par groupe d'élèves.

Une sortie culturelle à Montréal, organisée par M. Serge Fontaine, sera offerte aux élèves volontaires, en lien avec le cours d'éthique et culture religieuse. La visite de différents lieux de culte est prévue. Cette sortie ne fera pas l'objet d'une évaluation.

Mme Isabelle Gélinas demande quelles sont les raisons pour lesquelles la visite d'une église catholique ne ferait pas partie des lieux de culte visités, compte tenu que des élèves, pratiquant d'autres religions que le catholicisme, fréquente notre école.

Il est proposé par Mme Sandra Landry, secondée par Mme Pénélope Longval, d'approuver la liste préliminaire des activités éducatives, sorties et voyages, telle que présentée.

**APPROUVÉ**  
Ce 18-19 / 945

**11. Reddition de compte – Mesures et allocations**

Mme Julie Ducharme présente la reddition de compte sur les mesures et allocations, pour l'année 2018-2019. Tous les budgets prévus pour les mesures ont été dépensés, à l'exception de la mesure pour la formation continue des enseignants en développement numérique, pour laquelle il reste un solde. Il reste également un petit montant au budget des sorties en milieu culturel provenant du bottin des artistes. Un don de 1000 \$ de la compagnie Wal Mart pour les classes TSA n'apparaît pas, pour l'instant, dans les fonds spéciaux. Mme Ducharme fera des vérifications et suivis auprès de Mme Josée Doyon, qui lui soumet la question. Il est fort possible que cette entrée budgétaire n'est tout simplement pas encore été imputée au budget de l'école. De plus, 1 055 \$ ont été amassés et remis aux élèves sinistrés de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous forme de bons-cadeaux. Cela représente environ 100 \$ par élève.

Il est proposé par Mme Josée Doyon, secondée par Mme Sandra Landry, d'adopter la reddition de compte sur les mesures et allocations de l'année 2018-2019, telle que présentée.

**ADOPTÉ**  
Ce 18-19 / 946

**12. Reddition de compte et résolutions des contrats de fourniture de biens ou de services et de location de salle**

Mme Julie Ducharme présente la reddition de compte pour les contrats de location des locaux de l'établissement en 2018-2019.

Il est proposé par Mme Josée Doyon, secondée par Mme Pénélope Longval, d'adopter la reddition de compte, telle que présentée.

**ADOPTÉ**  
Ce 18-19 / 947

Mme Julie Ducharme présente la reddition de compte pour les contrats de fourniture de biens et services en 2018-2019.

Il est proposé par Mme Mélanie Goulet, secondée par Mme Josée Doyon d'adopter la reddition de compte, telle que présentée.

**ADOPTÉ**  
Ce 18-19 / 948

Mme Julie Ducharme présente la résolution à adopter pour autoriser la direction de l'école à signer au cours de l'année 2019-2020, des contrats relativement à la fourniture des biens ou services éducatifs ou extraordinaires :

**Contrats de fourniture de biens ou de services**  
(art. 90, 91 et 110.3 L.I.P.)

Conseil d'établissement de l'école secondaire d'Oka

*ATTENDU* que l'établissement désire offrir à ses élèves des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives tel que prévu à l'article 90 de la Loi sur l'instruction publique ;

*ATTENDU* que les pouvoirs donnés au conseil d'établissement de conclure des ententes pour la fourniture de biens ou de services décrits à l'article 90 de la Loi sur l'instruction publique ;

*ATTENDU* la quantité et la variété des biens ou des services à être rendus ;

*ATTENDU* les balises énoncées dans le cadre de gestion concernant les contrats de fourniture de biens ou de services conclus par les conseils d'établissement (ACC-24) ainsi que le modèle de contrat fourni par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

Il est proposé par Mme Josée Doyon

*D'AUTORISER* la direction de l'école à signer, au cours de l'année scolaire 2019-2020, des contrats relativement à la fourniture des biens ou des services éducatifs ou extraordinaires suivants :

des services éducatifs (autres que ceux prévus par le régime pédagogique) (ex. : conférences éducatives aux élèves, activités scientifiques ou de lecture);

des services d'enseignement (autres que ceux prévus par le régime pédagogique) dispensés en dehors des périodes d'enseignement prévues au calendrier scolaire (ex. : service d'aide aux devoirs lorsque le contrat est conclu avec une entreprise, cours d'été, de soirs ou de fin de semaine);

des services à des fins sociales, culturelles ou sportives (ex. : arbitrage ou entraînement d'équipes sportives, répétitions de musique, d'activités de théâtre, clown, sorcière, collimage (*scrapbooking*), bricolage, cours de gardien averti, animation de divers ateliers (improvisation, ateliers de chant, etc.);

des biens fournis par une personne physique ou un organisme dans le cadre de la réalisation des services décrits précédemment.

Il est proposé par Mme Pénélope Longval

*DE DEMANDER* à la direction de l'école d'informer le conseil d'établissement des contrats qui auront été conclus au cours de l'année scolaire 2019-2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
Ce 18-19 / 949

Mme Julie Ducharme présente la résolution à adopter pour autoriser la direction de l'école à signer au cours de l'année 2019-2020 des contrats de location de salles.

PROJET DE RÉSOLUTION – AUTORISATION GÉNÉRALE  
Contrats de location des locaux de l'établissement  
(Art. 93 et 110.4 - *Loi sur l'instruction publique*)

Conseil d'établissement de l'école secondaire d'Oka

*ATTENDU* que l'établissement désire permettre la location des locaux de l'établissement lorsqu'ils sont inutilisés;

*ATTENDU* que le pouvoir donné au conseil d'établissement de conclure des ententes de location de locaux d'une durée de moins d'un an décrit à l'article 93 (école) ou 110.4 (centre) de la *Loi sur l'instruction publique*;

*ATTENDU* la quantité et la variété des demandes de location reçue par l'école (ou le centre);

*ATTENDU* les balises énoncées dans le cadre de gestion concernant la location des locaux des établissements (ACC-25) ainsi que le modèle de contrat fourni par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-îles;

Il est proposé par Mme Mélanie Goulet et résolu :

*D'AUTORISER* la direction de l'école (ou du centre) à signer, au cours de l'année scolaire 2019-2020 des contrats de location de salle selon les balises et les tarifs établis dans l'écrit de gestion (ACC-25) :

*DE DEMANDER* à la direction de l'école (ou du centre) d'informer le conseil d'établissement des contrats qui auront été conclus au cours de l'année scolaire 2019-2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (OU À LA MAJORITÉ)**

No résolution : Ce 18-19 / 950

**13. Mesure 15230 – École accessible et inspirante**

Cette mesure peut servir à financer les activités et sorties en arts plastiques ou en art dramatique, par exemple, tout comme elle peut servir à renouveler les matériaux à utiliser dans ces cours, compte tenu que des frais ne peuvent plus être chargés aux parents pour les cours de ces profils inscrits au programme. Il est suggéré de jumeler deux (2) ou plusieurs visites culturelles dans la même sortie, afin d'économiser sur les frais de transport. La mesure peut aussi aider à financer des options en arts comme le verre fusion ou la poterie afin d'éviter la fermeture de ces options. De plus, cette mesure peut servir à implanter un nouveau cours, comme un cours en robotique, à titre d'exemple. Autre exemple : un financement partiel d'achat d'habits sportifs pourrait également être fait à partir de cette mesure.

**14. Rapport annuel du C.E.**

M. Patrick Courtemanche explique le contenu du rapport annuel. Il est convenu que rapport sera envoyé par courriel aux membres avant le 30 juin prochain.

M. Courtemanche remercie le personnel de l'école pour l'implication dans les nombreux projets qui se déroulent pendant une année pour les élèves de l'école. Le résumé des résolutions de l'année sera complété avant la date butoir du 30 juin 2019.

**15. Date de l'assemblée générale de septembre 2019**

M. Patrick Courtemanche mentionne que la première assemblée générale 2019-2020, pour l'élection des membres du conseil d'établissement, se tiendra le 18 septembre prochain, à 18 h 15. Deux postes d'un an seront en élection compte tenu que les mandats de Mme Pénélope Longval et Mme Maria Morse prennent fin. Le mandat de deux (2) ans de M. Guy Parent sera également échu. Ce poste sera en élection. Pour terminer, les postes de Mme Isabelle Gélinas et Mme Mélanie Goulet seront reconduits pour la prochaine année.

**16. Activités éducatives**

M. Patrick Courtemanche présente les activités et sorties éducatives qui se sont ajoutées depuis la dernière approbation.

Il est proposé par Mme Josée Doyon, secondée par Mme Mélanie Goulet, d'approuver les activités éducatives, telles que présentées.

APPROUVÉ  
Ce 18-19 / 951

**17. Délégation de pouvoir pour sorties éducatives**

M. Patrick Courtemanche présente une proposition de résolution lui déléguant le pouvoir d'autoriser les activités et sorties éducatives dont la demande a été faite en cours d'année scolaire, mais qui ne peuvent être traitées par le CE en raison d'un délai trop court ou parce que la demande a été faite entre le premier jour de l'année scolaire et la première séance du CE.

Il est proposé par Mme Mélanie Goulet, secondée par Mme Isabelle Gélinas, d'approuver la résolution pour la délégation de pouvoir pour les activités éducatives, telle que présentée.

APPROUVÉ  
Ce 18-19 / 952

**18. Information du comité de parents**

La Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) a proposé une nouvelle régie interne. C'est cependant la régie interne actuellement en vigueur qui a été conservée. Lors de la rencontre du comité de parents et des membres de la direction générale, Mme Nathalie Joannette, directrice générale adjointe, a répondu aux questions selon le nouveau processus établi. De plus, Mme Joannette a proposé un plus grand partenariat entre le

comité de parents et la commission scolaire. La CSSMI est avant-gardiste à ce niveau et souhaite que son modèle soit utilisé dans d'autres commissions scolaires.

## **19. Les bons coups !**

Une élève de 3<sup>e</sup> secondaire de notre école, Julia Vallée, a remporté la première place à la course de 100 mètres, lors du dernier championnat provincial.

Le Gala communautaire, qui a réuni deux cents (200) de nos élèves, fut un événement réussi. Tous les élèves faisant partie du même comité montaient sur la scène pour qu'ensuite un gagnant soit désigné. M. François Gervais a adressé un mot personnalisé à chacun des élèves gagnants. M. Patrick Courtemanche aimerait apporter des petits changements au gala de l'an prochain. Il souhaiterait notamment que des parents soient présents et que moins de catégories existent à des fins de nominations. Le nombre élevé d'élèves récompensés lors du gala tend à diluer la valeur de la distinction.

M. Dimitri Demers et ses élèves ont offerts leur concert de musique de fin d'année hier.

Le 31 mai dernier, les élèves du regroupement DM (déficiences multiples) de la classe de Mme Cynthia Houle ont offert un spectacle ayant pour titre le cabaret des émotifs, qui était à la fois beau et motivant pour les élèves et pour les spectateurs.

Le Gala Méritas était bien rythmé, coiffé de la finale de ESOSpectaculaire, qui nous a offert quatre (4) élèves en prestation.

Les élèves et les intervenantes des groupes TSA 1 et 2 (Trouble du spectre de l'autisme) se sont démenés pour cuisiner, pendant toute une journée, des plats pour les sinistrés de la ville de Saint-Placide. Les intervenantes ont continué à cuisiner une partie de la soirée.

Le spectacle *Les Misérables*, des élèves de 4<sup>e</sup> secondaire, dirigés par Mme Mélanie Corneau, a récolté des éloges pour la mise en scène et les décors.

À titre d'information, les directions adjointes devant remplacer Mme Véronique Boily et M. Simon Guilbault ont été nommées. Il s'agit de Mme Mylène Paquin-Déry, qui débutera comme direction adjointe et qui enseignait auparavant à l'école secondaire St-Gabriel, et de Mme Édith Beausoleil, qui compte sept (7) années d'expérience comme directrice adjointe à la Commission scolaire de Laval.

M. Guy Parent, président, propose qu'un écran publiant des informations sur l'école soit installé à l'entrée principale pour être vu des parents.

## **20. Sujets divers**

Aucun sujet divers.

## **21. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Christine Suire, secondée par Mme Anik Archambault, de lever l'assemblée à 21 h 05.

ADOPTÉ  
Ce 18-19 / 953

---

Patrick Courtemanche, directeur

---

Guy Parent, président